

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 47 (1902)
Heft: 7

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La question des sous-officiers d'infanterie. — L'instruction des caporaux et des sergents. — Nos écoles de recrues. — Milices et police.

Dans la dernière session des Chambres fédérales, à propos du rapport de gestion du Département militaire, il a été question des sous-officiers d'infanterie. Le rapport de gestion constate que « le cadre des sous-officiers d'infanterie est toujours au-dessous de l'effectif légal quels que soient les efforts qu'ait faits l'administration militaire pour remédier à cet inconvénient ». Ainsi, en 1901, il manquait à l'infanterie de l'armée de campagne 3740 sous-officiers, auxquels il faudrait encore ajouter les 1030 sous-officiers qui, en cas de mobilisation, seraient nécessaires pour les quatre dépôts de recrues; le déficit réel est donc de 4770 sous-officiers.

Assurément, la situation n'est pas sans danger et, au Conseil national, le rapporteur de la Commission de gestion y a rendu le conseil attentif. Il a attribué ce déficit, en partie, à la diminution des crédits que le Département militaire demandait pour les écoles de sous-officiers et au fait que les cantons n'envoient pas à ces écoles un nombre d'élèves suffisant. Il faudrait, pour combler la lacune existante, former 400 sous-officiers de plus par an.

M. le conseiller fédéral Muller a justifié la réduction des crédits, réclamée par le Département militaire lui-même, par la raison qu'on n'obtenait pas, pour les écoles de sous-officiers, le nombre d'élèves demandés, et que des crédits plus élevés n'y feraient rien. Le recrutement des élèves sous-officiers, en lui-même, n'est pas facile, la cavalerie attirant dans ses rangs, où ils restent simples soldats, des jeunes gens qui pourraient faire d'excellents sous-officiers d'infanterie. Il a, d'ailleurs, donné l'assurance que le Département militaire ferait tout son possible pour augmenter l'effectif des écoles de sous-officiers.

Il n'y a pas d'illusions à se faire; le recrutement des sous-officiers est difficile. Les trente-un gradés de la compagnie d'infanterie représentent le 18 % de son effectif (il faut bien tenir compte, en effet, des cinq officiers, qui sont recrutés dans les rangs des sous-officiers). Or, pour tenir ce 18 % de gradés au complet, l'expérience a démontré qu'il faut proposer pour l'avancement, dans les écoles de recrues, plus du 20 % des recrues, afin de tenir compte, dans une mesure suffisante, du déchet qui se

produit par suite de circonstances diverses, et à cause des dispenses accordées parfois avec trop de facilité par les cantons.

Or, se figure-t-on les difficultés qu'il y a à désigner des candidats pour l'école de sous-officiers? Il faut tenir compte d'une foule de facteurs et de considérations diverses: aptitudes physiques, qualités intellectuelles et morales, aptitudes pour le service militaire, conditions économiques, etc., etc. Je pourrais ajouter qu'il faut tenir compte aussi du désir ou de la volonté de la recrue et de la volonté des parents; car, malgré l'art. 76 de la loi d'organisation, du 13 novembre 1874, qui stipule que « tout homme astreint au service peut être tenu d'accepter un grade », il faut compter avec certaines situations, soumises à l'appréciation de celui qui désigne les candidats. Pour accomplir ce travail, l'officier chargé de prononcer en dernier ressort, doit examiner individuellement et questionner toutes les recrues placées sous ses ordres; il doit parfois avoir recours à la correspondance afin d'obtenir des renseignements suffisants ou éclairer des points obscurs, etc. Pour accomplir tout ce travail, à côté d'autres occupations qui ne doivent pas être laissées en souffrance, il ne dispose que de l'espace d'une école de recrues, depuis le moment où l'instruction militaire est assez avancée pour qu'il soit possible de se rendre compte des aptitudes des candidats et où les traits de son caractère apparaissent avec assez de netteté pour permettre un jugement motivé.

On accuse souvent les officiers que leurs fonctions, permanentes ou temporaires, obligent à proposer des candidats sous-officiers, de procéder avec légèreté. Cette accusation n'est pas fondée. Je me souviens que feu le colonel Feiss, chef de l'arme de l'infanterie, adressait un blâme aux officiers-instructeurs qui avaient eu sous leurs ordres des recrues proposées pour l'école de sous-officiers quand les aptitudes de celles-ci, à la suite de cette école, étaient jugées insuffisantes. C'était parfaitement injuste. A voir les choses de près, on se rend compte qu'il est très facile de se tromper. Le plus grave n'est pas de proposer des candidats dont, au cours de l'école, on reconnaît l'inaptitude avant d'en faire des caporaux, mais c'est de laisser dans le rang, comme simples soldats, des hommes qui auraient pu ou dû devenir sous-officiers et ensuite officiers, ou qui en auraient eu le désir, et cela arrive constamment.

C'est pourquoi j'ai soutenu depuis longtemps l'opinion que, pour la formation des cadres de notre infanterie, il faut faire appel avant tout à des volontaires; on n'en trouverait peut-être pas le nombre suffisant pour assurer un recrutement complet, mais au moins une forte proportion. Cette méthode aurait encore l'avantage d'attirer l'attention sur des hommes auxquels, sans cela, l'on ne penserait pas, et de permettre l'utilisation de bonnes volontés qui, autrement, resteraient ignorées.

Quand on examine une troupe d'infanterie, dans un cours de répétition par exemple, on est surpris de voir dans le rang, parmi les simples sol-

dat, des hommes qui pourraient ou devraient remplir des fonctions de sous-officiers ou d'officiers, certains même qui l'auraient voulu mais qu'on n'a pas distingués, ou que les préventions ou le parti-pris des chefs qui auraient dû les tirer de l'obscurité ont laissés là. L'appel à des volontaires écarterait ce danger.

La situation est certainement sérieuse ; il faut que l'on parvienne à compléter les sous-officiers à moins que, au moyen d'une modification à notre organisation actuelle, on n'en diminue le nombre et que l'on confie les fonctions tout à fait subalternes qui incombent actuellement aux caporaux à des appointés ou premiers soldats, en n'exigeant d'eux qu'un minimum de service.

D'autre part, on se plaint aussi de la qualité des sous-officiers. En 1901, dans la Ire division, les rapports des commandants de bataillon ont été unanimes à signaler la qualité insuffisante de ces gradés.

Quand il est aussi étendu, le mal doit tenir à une cause générale : l'instruction que reçoivent les élèves-caporaux dans l'école de sous-officiers est-elle insuffisante ou inefficace ? Si c'était le cas, il y aurait lieu d'organiser les écoles de sous-officiers sur d'autres bases et de réformer les programmes. Enseigner peu, mais enseigner à fond, telle devrait être la première et la principale préoccupation ; il faudrait n'enseigner au caporal que ce qui le prépare directement au rôle qu'il aura à jouer comme sous-officier, mais le lui enseigner de telle sorte que cela reste.

A ce point de vue, je suis de l'avis qu'il faut se garder d'aller plus loin que ne le demande le *Plan d'instruction pour les écoles de tir de sous-officiers d'infanterie*, qu'il faudrait même supprimer des programmes l'école de compagnie, réduire à la plus faible proportion l'école de section, le sous-officier ayant l'occasion de se familiariser avec les fonctions du sous-officier de section à l'école de recrues, et supprimer aussi tous les exercices du service en campagne dans lesquels l'élève ne remplit que des fonctions de simple soldat.

Ce que le caporal doit apprendre et savoir à fond, en revanche, c'est le *Règlement d'exercice et la gymnastique* ; le *service intérieur* et l'entretien des armes et des effets de toute nature ; la *connaissance de l'arme* ; le *tir*, la *préparation au tir* et surtout la *conduite du feu* ; le *service de garde* et les *fonctions du sous-officier dans le service en campagne* ; il doit aussi être rompu à une discipline stricte et apprendre à la faire observer par d'autres. Il y aurait là assez de matière pour remplir entièrement une école dont la durée totale est de trente jours, y compris quatre dimanches et une inspection de fin d'école.

Le concert de plaintes que j'entends cette année sur la mauvaise préparation des caporaux qui figurent aux écoles de recrues, tendrait à prouver que l'instruction qu'ils ont reçue à l'école de sous-officiers a été trop superficielle, et qu'elle n'a pas pénétré ; pourquoi ? parce que, peut-

être, on a consacré un temps proportionnellement trop considérable à des branches relativement secondaires.

Et puis, il ne s'agit pas des caporaux seulement; il faut songer aussi aux sergents et aux sous-officiers supérieurs. Or, avec une désespérante unanimité, partout on signale que les sergents sont d'une qualité inférieure aux caporaux. Pourquoi cela? Parce qu'ils n'ont pas reçu une instruction qui corresponde aux obligations de leur grade. Les sergents sont les remplaçants du chef de section (Règlement d'exercice, art. 63); ils doivent donc savoir tout ce que savent les caporaux et pouvoir, en outre, commander et conduire une section, si le chef vient à manquer. Où apprendraient-ils cela? Quand les caporaux font l'école de recrues que la loi leur impose, on ne peut pas les former aux fonctions de sergents. Il y en a bien deux par section qui tiennent la place des sergents et qui, dans les manœuvres, font les fonctions de serre-file; mais c'est tout; on n'a pas le temps de leur apprendre à commander et à conduire une section. Les meilleurs parmi les caporaux reçoivent la qualification: *Bon pour sergent*. Pense-t-on peut-être que les autres vont rester caporaux? Pas le moins du monde, s'ils ont la chance d'avoir un commandant de compagnie un peu complaisant ou des protections efficaces.

Voici un cas: Un caporal désirait ardemment devenir officier; non-seulement il ne pût pas être proposé, mais il reçut la qualification: *Reste caporal*. L'année suivante, il revint à une école de recrues comme caporal et la fit, malgré une très grande bonne volonté, avec aussi peu de succès que la première fois. La liste qualificative était arrêtée; il avait de nouveau été jugé inapte à devenir même sergent, quand la veille du licenciement, on le vit paraître paré des galons de sergent et porteur d'une nomination en règle. Que s'était-il passé? Nonobstant les notes précédemment reçues et dont le commandant de la compagnie effective dans laquelle il était incorporé avait eu connaissance, celui-ci avait promu le caporal sergent. Voilà comment ces nominations ont lieu quelquefois. Dès lors, si, trop souvent, les sergents sont insuffisants, on ne saurait vraiment pas leur en faire un crime. On ne leur avait pas appris leur métier. Malgré l'art. 103 de l'organisation militaire, on n'appelle pas à une école de recrues tous les sergents nouvellement nommés; et si on y appelle une partie d'entre eux, ce n'est pas pour y remplir *exclusivement* les fonctions de leur grade mais, exceptionnellement, celles de sergent-major (en vue d'une future promotion), ou pour compléter le cadre des caporaux dont ils remplissent purement et simplement les fonctions.

Les sergents n'ont donc pas d'autre occasion de se perfectionner que celles que leur offrent les cours de répétition; et c'est peu. Cette situation est de nature à vivement préoccuper et il faudra bien lui trouver un remède. Le plus immédiat est de donner aux élèves caporaux, à l'école de sous-officiers, une instruction professionnelle dont les racines pous-

sent assez profond pour qu'elle ne se perde plus. On aura alors une base solide, actuellement chancelante ou faisant complètement défaut, sur laquelle on pourra asseoir le complément d'instruction que comportent les fonctions du sergent.

Il y aurait beaucoup à dire aussi touchant les sergent majors et les adjudants-sous-officiers dont un bon nombre n'ont ni les aptitudes, ni les connaissances nécessaires. Mais ce sera, si l'occasion se présente, pour une autre fois.

Le même débat s'est renouvelé au Conseil des Etats; le rapporteur trouvait qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter au sujet des lacunes dans les cadres des sous-officiers; M. Hoffmann est d'un autre avis et, enfin, M. le conseiller fédéral Muller, chef du département militaire, a reconnu que beaucoup de recrutables cherchent à se soustraire à l'avancement. Un député avait avoué que les cantons accordent, parmi les jeunes gens proposés, trop de dispenses.

De ce double débat ressort bien nettement la nécessité de compléter le nombre des sous-officiers, et j'ajoute de leur donner une instruction plus solide. Ce ne sont pas les éléments qui manquent; le département militaire, qui est d'avis qu'il faut chercher le remède dans des mesures de réorganisation, a sans doute un projet en poche, qui viendra à son heure. Je le souhaite vivement.

Pendant ce débat M. Scherrer, s'appuyant sur cette observation du rapport de gestion qu'il faut continuellement songer à prolonger les écoles de recrues de l'infanterie, a demandé si au lieu de s'en tenir à une simple remarque, le Conseil fédéral ne devrait pas présenter des propositions fermes. M. le conseiller fédéral Muller n'a rien répondu. Son silence a été très remarqué. Peut-on en tirer une conclusion? Signifie-t-il que le Conseil ne se soucie pas de s'attaquer maintenant à ce gros morceau de la revision de l'organisation militaire, et qu'il attend son heure? C'est possible. Je souhaite qu'elle vienne bientôt. L'infanterie, traitée par la loi de 1874 en enfant que l'on réduit à la portion congrue, sera reconnaissante de toute augmentation, si modeste soit elle, que l'on voudra accorder à ses écoles de recrues. Elle en a un urgent besoin et quoiqu'on fasse pour elle, on ne fera jamais trop.

Il a été question aussi, au cours de ces débats, des quartiers-maitres, dont on veut assurer un meilleur recrutement en prenant dans la troupe (dans l'infanterie surtout, je pense), des capitaines ayant perdu les aptitudes physiques que réclame leur emploi. C'est très bien. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'on doit augmenter aussi les cadres d'officiers de l'infanterie, qui sont incomplets.

Pourquoi l'artillerie a-t-elle un aussi grand nombre d'officiers supplémentaires? Dans le 1^{er} corps d'armée des batteries ont jusqu'à dix officiers et plus; en moyenne il y a 7,4 premiers-lieutenants et lieute-

nants par batterie; voilà une trentaine d'officiers inutiles qui devraient être ailleurs. Si l'on ne permettait pas à l'artillerie ce luxe d'officiers, il y aurait moins de petits jeunes gens cherchant à se faufiler dans cette arme..... pour les éperons; l'infanterie en bénéficierait.

Avec infiniment de raison, le rapport sur le tir fédéral de 1901 à Lucerne relève les inconvénients de l'emploi des troupes de milices dans des fêtes de cette nature. Le service qui leur incombe n'est pas strictement militaire; c'est un service de police auquel ne sont complètement propres que des agents de police; parfois même on emploie les miliciens à contrôler des billets d'entrée; cela devrait être interdit. Il est d'ailleurs très difficile d'inculquer à un milicien les multiples consignes que comporte une fête de tir. A tout cela, la discipline ne trouve pas son compte; elle s'amoin-drit, et au service militaire suivant, il faut plusieurs jours pour la rétablir.

Tout cela est absolument juste et la conclusion qu'on pourrait donner aux remarques si judicieuses du comité du tir fédéral de Lucerne serait qu'il faut renoncer, d'une manière absolue, à employer des miliciens dans les fêtes de cette nature. Ce n'est pas dans un but pareil que le pays fait des sacrifices pour leur instruction militaire, et il n'est pas de la dignité d'un soldat de faire des besognes de police. Que ne forme-t-on pour cela, dans chaque cas, des troupes de volontaires? On en trouvera tant qu'on en voudra, aussi bien qu'on trouve des cibarres et des secrétaires.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

La tactique de l'avenir. — Artillerie de montagne. — Le règlement de manœuvre des mitrailleuses. — Notre brigade d'occupation en Chine. — Dans la marine. — Les manœuvres impériales. — Mutations.

Notre nouvelle *Tactique* de l'infanterie, tactique des Boers, est déjà réglementée pour ainsi dire, sans avoir passé dans le règlement. Les célèbres « colonnes de compagnie » n'existent plus au combat. On ne les voit plus que dans les formations de rassemblement, si l'on est loin du feu de l'adversaire, ou si l'on est absolument protégé. La « ligne déployée » est la formation fondamentale en ordre serré comme en ordre dispersé. Pour passer de celui-là à celui-ci, on traverse différentes phases. D'abord, élargissement du front; les sections prennent des intervalles de six pas; puis, dans les sections, les files des intervalles de deux pas. Au moment d'ouvrir le feu, le camarade de file s'aligne sur son chef de file; la section est alors formée sur un rang. Ainsi le front s'élargit de plus en plus, et ses diverses parties passent sous le commandement des sous-officiers ou des

soldats de 1^{re} classe. Les sections forment des groupes pour avancer par bonds, sans être liées absolument à l'ordre initial. Tout dépend du terrain et des pertes. Les bonds sont raccourcis à 50 pas approximativement, suivant la configuration du sol.

On ouvre le feu à 1000 ou 800 m. de la ligne ennemie ; c'est du moins le principe général, dont l'application dépendra naturellement des circonstances et de la nature du but. Les soutiens, les lignes d'arrière et les réserves observent des dispositions analogues depuis le moment où ils entrent dans la zone du feu de l'adversaire. Pour renforcer la ligne des tirailleurs, les soutiens se portent dans les intervalles ou dans le prolongement de la première ligne.

Vous voyez que le système fait appel aux qualités morales et intellectuelles du simple soldat à un plus haut degré que par le passé. Le major-général Reissner von Leichtenstern, dans sa brochure *Die Macht der Vorstellung im Kriege und ihre Bedeutung für die Friedensausbildung*, y fait allusion :

« Les exigences du combat veulent que l'instruction militaire devienne de plus en plus intellectuelle. Les chefs ne peuvent plus, autant que par le passé, penser et vouloir pour leurs subordonnés. La pensée et la volonté de ces derniers doivent aller au-devant de celles de leurs chefs, sinon il n'est plus possible de guider dans les immenses espaces et les couverts du champ de bataille les corps de troupes actuels. L'initiative de tous les éléments de l'armée demande donc à être accrue dans de notables proportions. (*Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine*, janvier-avril 1902.) »

Cette nouvelle tactique, on l'observe maintenant sur tous les champs de manœuvres, et on en verra l'application aux manœuvres d'automne sur une plus grande échelle. L'Empereur a donné des « directives » pour l'instruction du combat de l'infanterie, mais ces « directives » (d'après les journaux) ne doivent pas être suivies aveuglément, mais en se conformant aux circonstances. Il va sans dire que leur texte même est secret.

A côté de l'application de la nouvelle tactique, on a pu constater, à la revue devant le schah de Perse à Potsdam, que notre infanterie possédait la même rectitude dans les mouvements formels que celle du Grand Frédéric. On célébrait l'anniversaire de l'avènement au trône du célèbre monarque et le 1^{er} régiment à pied de la Garde avait ressuscité le maniement d'arme de l'époque pour la parade : Fusil à l'épaule gauche presque perpendiculaire au sol, la main droite passant devant la poitrine pour maintenir l'équilibre de l'arme. Dans l'exécution, le régiment a fait preuve d'une adresse incroyable. L'idée de cette exhumation est due au commandant du régiment, précédemment aide de camp au service du roi, et qui désirait faire une surprise agréable à Sa Majesté. Il va sans dire que ces divertissements exigent du temps qui, du reste, n'existe pas en excé-

dant avec le service de deux ans. Néanmoins, les organes de la démocratie qui refusent par principe toutes les demandes militaires, ont tort de s'exagérer et de se plaindre de cette perte de temps. Dans un régiment d'élite comme le 1^{er} de la Garde à pied, l'instruction sérieuse ne souffre nullement de ces badinages que, à la vérité, je ne saurais justifier non plus. On ne les reverra pas.

J'en viens au chapitre de l'artillerie de campagne. Le bruit court que l'école de tir aurait trouvé un moyen infailible et très simple de détruire les boucliers protecteurs de l'artillerie française. Si je suis exactement informé il s'agirait d'un tir à plusieurs mille mètres avec des shrapnels à percussion, tir au cours duquel le but fut entièrement démoli. Ce résultat ne prouverait qu'une chose, savoir qu'il n'est pas nécessaire d'approcher de la batterie adverse à 1500 mètres environ pour obtenir un effet contre les boucliers, mais qu'il peut être obtenu même à 2500 mètres. Personne ne s'est figuré que les boucliers avaient pour mission de résister à un shrapnel ou à un obus plein, mais seulement aux balles des fusils et de ces shrapnels. Dans le cas actuel, il ne peut s'agir que d'un tir de polygone, le tir d'une batterie qui ne se trouve pas elle-même sous le feu de l'adversaire, ni d'un adversaire supérieur par la rapidité du tir. On se tromperait si l'on voyait dans cet essai la solution dans le sens de la négative du problème des boucliers.

Puisque j'en suis à l'artillerie, je cite la *France militaire*, du 12 juin : « Un nouveau canon Krupp ». C'est le canon de côte de 30,5 cm., qui transperce de part en part avec son projectile coiffé, jusqu'à 52 centimètres d'acier Krupp. La vitesse initiale du projectile de 445 kg. est 926 mètres et l'énergie développée à la bouche du canon atteint le chiffre extraordinaire de 15 250 tonnes-mètres. Ce n'est pas pour cela, néanmoins, que je signale ce canon qui est la « pièce de résistance » de l'exposition de Dusseldorf, mais pour son *frein hydro-pneumatique*, autrefois si diffamé en Allemagne qu'on lui appliqua même dans des publications sérieuses les qualificatifs « d'idiot, peu pratique ». Ainsi fit, par exemple, le fameux général Wille dans sa brochure *Fried. Krupp's Schnellfeuer-Feldkanone c/99*, page 87. Vous voyez, mon cher général, que « Alles fließt », comme vous le rappelez en grec, reproduisant Héraclite, dans la préface de vos *Schnellfeuer-Feldkanonen*, première partie, qui, quoique tout passe, n'ont pas encore trouvé leur suite. Si donc l'« hydro-pneumatique » est admissible pour les pièces lourdes, tel le 305 mm., pourquoi ne le serait-il pas pour les pièces légères de 75 mm. ?

Je vous ai dit dernièrement que pour nos mitrailleuses ou « 8 mm. Maschinengewehre », un « Règlement de manœuvre » et une « Instruction sur le tir » avaient été publiés. Je suppose que quelqu'un de vos auteurs

techniques entrera sur ce sujet dans plus de détails qu'il n'est permis à un simple chroniqueur; je ne saurais cependant passer ces publications de la dernière importance sans m'y arrêter un peu.

On est très satisfait de la construction de l'affût (*Schiessgestell*) de cet engin. Nous n'avons pas le trépied comme en Suisse, ni une charrette ou un simple affût comme en Angleterre. Nous ne pratiquons pas non plus le transport sur le bât comme chez vous. Nous avons adopté un système « à deux mains ». Pour accompagner la cavalerie, et d'une manière générale dans les marches, la mitrailleuse est transportée sur une voiture à quatre roues construite comme une pièce de campagne, c'est-à-dire composée d'un avant-train et d'un train de derrière, une espèce d'affût. La mitrailleuse elle-même est encastrée sur un traîneau, qui, pour un transport plus long, est placé sur l'affût. On peut, par exemple, ôter l'avant-train et faire feu sur l'affût, comme ferait une pièce d'artillerie. Mais ce procédé est exceptionnel, utilisé dans une surprise, par exemple, ou dans le combat de cavalerie, pendant de courts moments où l'on ne se trouve guère sous le feu efficace de l'artillerie ou de l'infanterie. En général, on emploie la mitrailleuse sur le traîneau, que l'on peut élever aux diverses hauteurs du fantassin, couché, assis ou agenouillé. Le traîneau séparé est traîné par les servants ou par un cheval de selle ou de trait avec des cordes; on peut aussi le porter sur le dos. Pour les cartouches, on se sert des traîneaux de munition, qui contiennent les caisses de cartouches, et sont transportés comme les traîneaux de fusil. Les voitures restent en arrière et doivent se couvrir dans le terrain. Ainsi, l'essentiel est de profiter de la mobilité de la voiture, puis de se séparer de celle-ci et disparaître dans le terrain avec les machines où leur aspect ne diffère pas de celui d'une ligne de tirailleurs. On nomme cela *Frei machen der Gewehre* (dégager les fusils).

Vous savez que nous avons des « subdivisions de mitrailleuses » (*Maschinengewehre-Abteilungen*); elles comptent 6 machines, réparties en 3 « sections ». Chaque section a un officier comme chef, chaque machine un sous-officier (*Gewehrführer*). La mitrailleuse est servie par 4 servants, dont le principal est le pointeur. Les autres fonctionnent pour le service de la voiture, le remplacement des munitions et le transport de la mitrailleuse dégagée. Chaque mitrailleuse est attelée de quatre chevaux (2 de selle et 2 sous-verges). La subdivision comporte en outre 3 caissons et un chariot de batterie, puis, comme train, un fourgon à bagages, un chariot-fourragère et un fourgon à vivres. Une subdivision dispose de 87 000 cartouches. Son tir, comme effet, équivaut à celui d'un demi-bataillon d'infanterie (6 pelotons) sur le pied de guerre.

Les subdivisions dépendent du général commandant. Elles ne sont pas liées à des unités spéciales ni à une arme. Le général en chef les répartit où il désire obtenir dans l'espace le plus restreint une concentration du feu d'infanterie. Les mitrailleuses offrent plus de ressources à

l'offensive qu'à la défensive. Elles ne sont pas du tout faites pour un combat trainant. Par exemple on ne les répartit pas dans des positions de défense préparées; la preuve c'est qu'on les garde en réserve pour en disposer au moment propice. La mitrailleuse est d'un grand effet, grâce à la rapidité de son tir, mais elle reste *un fusil*. Il faut, pour son emploi, « un bon tireur ». Voilà pourquoi nous attachons les subdivisions de mitrailleuses en temps de paix aux bataillons de chasseurs, non à la cavalerie et surtout pas à l'artillerie de campagne. Aux prises avec une batterie, la mitrailleuse enlevée de dessus l'affût a la supériorité, surtout aux distances moindres de 1500 mètres; sur l'affût elle devient inférieure au canon, comme l'ont éprouvé en 1870 les batteries de mitrailleuses françaises. Rien n'est plus important pour l'artillerie de campagne que des boucliers protecteurs dans le combat contre les mitrailleuses.

* * *

On a encore réduit l'effectif de notre brigade d'occupation en Chine. Elle ne comporte plus que deux régiments d'infanterie qui ont trois bataillons de trois compagnies, soit dix-huit compagnies d'infanterie, un escadron de chasseurs à cheval, une batterie montée et une de montagne, une compagnie de pionniers, deux hôpitaux de campagne. Au nombre des garnisons figure toujours, pour un bataillon, Tsingtau, ville située dans notre colonie de Kiautschou. (Voir encore notre chronique de juillet 1901, page 549.)

* * *

On a édité une nouvelle instruction pour la préparation de la levée des chevaux en cas de mobilisation. Une inspection a lieu de tous les chevaux disponibles, inspection soumise aux règles les plus sévères.

* * *

Cinquante officiers feront service dans la marine soit sur les vaisseaux, soit dans les subdivisions de l'artillerie de côte. Ces officiers sont des lieutenants qui ont suivi les cours de l'Académie de guerre, pour la plupart. On trouve cependant, parmi eux même des officiers supérieurs et capitaines de l'artillerie et du génie. C'est l'application d'un principe admis depuis plusieurs années, qu'il faut préparer une coopération éventuelle, intelligente et effective entre les armées de terre et de mer. Par réciprocité, on détache également des officiers de la marine aux grandes manœuvres d'automne. Appartiennent au même ordre d'idée les manœuvres combinées de terre et de mer qui auront comme idée spéciale la défense de l'île de Borkoum dans la mer du Nord contre une flottille de débarquement. Ce projet est encore voilé d'un profond mystère. Les reporters sont à l'affût et jouent aux augures. Ils se valent du reste dans cet emploi; ignorants tous.

* * *

Au camp de Döberitz ont eu lieu des manœuvres auxquelles ont pris part des unités du corps de la garde et du III^e corps d'armée. Elles ont duré trois jours. Les grandes manœuvres de la division de cavalerie de la garde qui se déroulaient autrefois sur le champ de manœuvres de Tempelhof ont été transférées cette fois au même camp d'instruction de Döberitz. Le terrain y est plus varié et offre un plus grand espace. Outre la division et l'artillerie à cheval, on avait fait venir le 3^e uhlans de Fürstenwald, deux régiments d'infanterie de la garde, des subdivisions de mitrailleuses et des détachements de cyclistes. Les correspondants des journaux n'ayant pas été admis, je suis dans l'impossibilité de vous fournir le compte rendu que j'avais pris l'habitude de vous envoyer depuis 1898.

Le programme des manœuvres impériales de 1902 est maintenant arrêté. Le V^e corps d'armée aura sa revue devant l'empereur le 3 septembre près de Posen. Il se mettra en marche le 5 pour son service d'exploration. La revue du III^e corps d'armée est fixée au 6 septembre près de Francfort sur l'Oder. Le 7, il se portera à la rencontre du V^e corps d'armée. Les manœuvres proprement dites se dérouleront du 9 au 12 septembre, aux confins des provinces de Brandebourg et de Posen, formant les régions des deux corps appelés.

*
* * *

Comme vous le savez, le major-général en retraite *Budde* a été appelé au ministère des travaux publics, qui comprend le service des chemins de fer de l'Etat. Je vous ai parlé de lui au moment où il avait quitté l'armée pour prendre la direction des « Deutsche Waffen und Munitionsfabriken. » *Budde* n'est pas un novice en matière de chemins de fer. Pendant quatorze ans, il a appartenu à la section des chemins de fer du grand état-major, dont il fut six années durant le chef. Dans le domaine de la politique il a joué un rôle, il y a deux ans, lorsque, à la Chambre des députés prussienne, il défendit, comme commissaire du gouvernement, le projet sur les canaux au point de vue militaire. Quoiqu'il n'ait pas réussi, le parti conservateur ayant tenu bon, il est demeuré dans les bonnes grâces du monarque. De là, son ascension au fauteuil du ministre avec le titre « Seine Excellenz. » La *Gazette de Cologne*, partisan du projet des canaux, a consacré à *Budde* un article de fond tout parfumé d'encens, d'ailleurs en grande partie mérité.

Les mutations du mois de juin ne sont pas nombreuses, mais concernent quelques personnages qui vous intéressent. Je cite, en premier lieu, le lieutenant-général *baron v. Seckendorff*, qui, de 1894 à 1896, fut attaché militaire à Berne, et que vous connaissez bien en Suisse. Depuis janvier 1898 (voir chronique de février 1898, page 102), il a commandé le corps des cadets. Il vient d'être nommé inspecteur des écoles de guerre. Son successeur est le major-général *v. Schwarzkoppen*, qui avait la 3^e bri-

gade d'infanterie de la garde, celui-là même dont le nom reste attaché au souvenir du procès Dreyfus, bien qu'il n'ait jamais entretenu aucune relation avec la malheureuse victime de tant d'intrigues. On ne lui a attribué ces relations, chacun le sait en Allemagne, que pour sauver le vrai traître, Esterhazy. Schwarzkoppen, qui fut attaché militaire à Paris de 1895 à 1897, est dans les bonnes grâces de l'empereur, qui l'avait nommé aide de camp en 1896. Probablement qu'il ne rentrera pas dans la troupe aussi peu que v. Seckendorff. La 3^e brigade d'infanterie de la garde échoit au major-général Frhr. von und zu Egloffstein, qui avait appartenu au Cabinet militaire.

Le général von der Planitz, inspecteur général de l'artillerie à pied, dont j'ai parlé dans la chronique de juin, a donné sa démission aussitôt après son jubilé. Son successeur a été choisi parmi les généraux de l'infanterie, l'artillerie à pied étant à court d'hommes que leur ancienneté permette d'appeler à un tel emploi. A été désigné le lieutenant-général v. *Perbandt*, commandant de la 25^e division à Darmstadt. Il est âgé de cinquante-six ans et est sorti de l'infanterie de la garde. Après dix ans de service, en 1876, il fut nommé capitaine à l'état-major général auquel il a appartenu jusqu'en 1893 (sous déduction d'une année comme chef de compagnie). Puis il commanda un régiment et une brigade d'infanterie, enfin la 25^e division depuis 1900. Son successeur est le lieutenant-général *von Gall*, inspecteur des écoles de guerre.

Un avancement politique plus que militaire : notre chancelier v. *Bülow* a, d'un seul bond, franchi la distance qui sépare un capitaine des hussards du roi (Bonn) en réserve d'un colonel à la suite de l'armée.

L'armée allemande a perdu son dernier chevalier grand-croix de la Croix de Fer par la mort du *roi Albert* de Saxe, l'excellent chef de corps et d'armée en 1870-1871, et trop connu pour qu'il soit besoin d'insister. Il a un excellent biographe en la personne du Dr Paul Hassel. Le premier volume biographique a paru en 1898, le deuxième en 1900. Reste à venir le troisième qui traitera du règne du défunt. Son successeur, le *roi George*, possède la deuxième inspection d'armée qu'il déposera probablement.

* * *

Vous avez appris l'accident du *comte Hæsel*, colonel-général à Metz. Il s'est brisé la jambe dans une chute de son cheval. Il a prié l'empereur par télégramme de lui laisser son corps d'armée. Cette demande lui a été accordée. Elle caractérise son dévouement au service.

CHRONIQUE ANGLAISE

(De notre correspondant particulier.)

La paix et la guerre. — La question des officiers. — La réforme de l'instruction militaire. — Les hauts commandements. — Les revues du sacre. — Une administration galante.

La paix est faite. La paix tant attendue et tant désirée est signée depuis plus d'un mois, au contentement de tout le monde et pour la première fois depuis longtemps l'Europe et le monde entier ont eu quelques paroles aimables à l'adresse de l'Angleterre. La guerre a été longue; pendant plus de deux ans et demi, on s'est battu héroïquement dans le sud de l'Afrique et s'il faut admirer l'héroïsme des vaincus, leur habileté et leur ténacité, il ne faut pas oublier pourtant l'énergie qu'a dû déployer la Grande-Bretagne, pour arriver à ses fins. Elle a sacrifié des milliers d'hommes et des milliers de livres sterling, elle s'est heurtée à des difficultés qu'elle n'avait guère prévues, elle a perdu de son prestige dans le monde entier, elle s'est vue invectivée dans tous les points du globe et elle a offert à ses adversaires après trente-deux mois de lutte, les conditions les plus honorables. Est-ce que tous ceux qui lui ont jeté la pierre se seraient montrés aussi généreux en pareille occasion?

L'enthousiasme a été grand partout, surtout à Londres. On a pu voir ce peuple d'ordinaire tranquille et flegmatique manifester sa joie avec une exubérance toute méridionale; on criait, on chantait, on s'embrassait, on faisait toutes sortes de folies d'enfants. Et cette gaieté était de bon aloi, elle n'avait rien de méprisant ou d'offensant pour les vaincus; au contraire, les ennemis d'hier sont devenus des compatriotes, des compatriotes dont on est fier et dont on admire les qualités qu'ils ont déployées pendant la guerre. Les généraux anglais, eux qui ont appris à apprécier leur anciens adversaires, ont également rendu hommage aux mérites des vaincus. Suivant en cela l'exemple de Kitchener, dont la modération a égalé l'énergie et la fermeté.

Un des premiers effets de la conclusion de la paix a été l'enlèvement des fils de fer barbelés qui couraient d'un blockaus à l'autre. Ce sont des kilomètres et des kilomètres que l'on a mis en rouleaux pour les vendre à bas prix aux fermiers boers, et ces fils de fer, qui ont certainement contribué pour beaucoup à la cessation des hostilités, serviront à faire ou à réparer des clôtures autour des paisibles fermes. Quant aux blockouses, on ne les détruira pas; les autorités anglaises ont l'intention de les conserver comme monuments historiques. Ils rappelleront les vieilles tours de garde de la frontière écossaise ou de la côte sud de l'Angleterre et feront l'admiration du *rich people* (gens riches) qui projette déjà, pour le prochain automne, des excursions dans le sud de l'Afrique.

Lord Kitchener, promu général¹, nommé vicomte et gratifié de la somme respectable de 50 000 livres sterling, s'en ira en Inde, après cinq mois de congé. Le général Lyttelton le remplace comme commandant en chef dans le sud de l'Afrique. Cet officier passe à juste titre pour un très habile administrateur et c'est évidemment ce dont on a besoin à l'heure qu'il est. Le secrétaire militaire de lord Kitchener, le lieutenant-colonel Hamilton, accompagné du capitaine Marker, aide de camp, ont quitté le Cap le 4 juin, portant en Angleterre le document original du traité de paix signé à Prétoria. C'est le reste d'une ancienne coutume, tombée en désuétude depuis l'introduction du télégraphe, qui voulait que le général en chef envoyât un officier distingué porter au pays la nouvelle d'une victoire importante. Ce colonel Hamilton est du reste destiné à prendre le commandement d'un corps d'armée.

Il est partout connu que l'on ne s'attendait guère en Angleterre à une campagne si longue et si coûteuse en hommes et en argent. On pensait être à Pretoria pour la Noël de 1899 et deux autres Noëls ont passé avant que la paix fût conclue ; on espérait s'en tirer avec 3000 morts et quelques milliers de livres sterling : la dépense a considérablement dépassé les prévisions. Voici les chiffres officiels publiés le 5 juin par le War-Office :

	Officiers.	Sous-officiers et soldats.
Morts dans le sud de l'Afrique	1072	20870
Manquants	—	105
Décédés en Angleterre	8	500
Invalides renvoyés dans leurs foyers	—	5879
	1080	27354
	28434	

Sur les vingt-deux mille morts, il n'y a eu que 701 officiers et 7091 sous-officiers et soldats qui ont été tués au combat ou qui sont morts des suites de blessures ; les autres, la plus grande partie, ont succombé à la maladie, à la fièvre entérique en particulier. Voici du reste les renseignements officiels sur les morts :

	Officiers.	Sous-officiers et soldats.
Morts au combat	518	5256
Morts de leurs blessures	183	1835
Prisonniers morts en captivité.	5	97
Morts de maladie	339	12911
Morts d'accidents	27	771
	1072	20870

¹ Il avait jusqu'à présent le grade de lieutenant-général. Les officiers généraux des troupes anglaises sont les suivants : major-général, lieutenant-général, général et feld-marshal.

En outre, 3116 officiers et 72314 sous-officiers et soldats ont été renvoyés en Angleterre, malades ou invalides, mais la plupart d'entre eux, comme on peut le voir d'après les chiffres que je viens d'indiquer, ont repris le service.

Quant aux divers engagements ou combats, c'est celui de Farquhar's Farm et Nicholson's Nek, le 30 octobre 1899, qui a été le plus meurtrier pour l'armée anglaise: 58 officiers et 1227 sous-officiers et soldats furent tués, blessés, faits prisonniers ou disparurent. A Colenso (le 15 décembre 1899): 50 officiers et 859 hommes furent tués ou blessés; à Maggersfontein (le 11 décembre 1899): 68 officiers et 827 hommes.

Il a été de tout temps difficile de recruter le nombre nécessaire d'officiers dans l'armée anglaise et, lors de la guerre sud-africaine, il a fallu recourir à toutes sortes d'expédients. Voici ce que dit à ce sujet le Broad Arrow :

« Un grand nombre d'hommes de troupe ont été promus officiers, les colonies ont été largement mises à contribution, les cadets des plus jeunes classes de Woolwich et de Sandhurst ont reçu prématurément des commissions et beaucoup d'officiers de milice et des corps des volontaires — ayant une instruction générale ou professionnelle imparfaite — ont pris du service pour que le nombre d'officiers fût complet sur le papier.

» Il serait temps maintenant d'adopter quelque plan bien élaboré pour parer à toutes les éventualités. Il faut, en élaborant ce plan, ne pas oublier que des officiers appartenant aux hautes classes sont maintenant plus que jamais nécessaires; que de simples connaissances élémentaires sur l'exercice ne sont pas suffisantes et qu'il faut aussi de la pratique dans l'exercice, le commandement et le tir. En outre, il faut à nos officiers une bonne instruction générale, jointe à des facultés naturelles.

» Il est donc évident que nous ne pouvons pas espérer trouver instantanément dans la troupe un nombre suffisant de sujets aptes à faire des officiers. Peu de jeunes gens sortant des rangs auraient une fortune leur permettant de supporter les charges de l'officier, à moins que l'on ne réduisit les dépenses obligatoires. Il est judicieux d'encourager la milice, la « yeomanry » et les volontaires, en donnant aux officiers des troupes auxiliaires la chance d'obtenir des brevets dans l'armée régulière, mais ceux à qui l'on donnerait ces brevets devraient être choisis avec le plus grand soin, sous tous les rapports... Pour ne pas être à court d'officiers au moment d'une mobilisation, il serait peut-être bon d'augmenter de 50 ou 100 le nombre des cadets de la première classe des écoles militaires de Woolwich et de Sandhurst. »

D'autre part, l'état-major publie le résultat peu flatteur d'une enquête sur les officiers de l'armée britannique, dont la déplorable éducation mili-

taire aurait été la cause de bien des désastres dans le sud de l'Afrique. On leur reproche de manquer d'esprit de corps, de ne pas savoir écrire convenablement un rapport, d'ignorer les premiers éléments des sciences exactes, de préférer le luxe et les divertissements à l'étude; les femmes et le jeu aux devoirs de leur charge. Voici en particulier comment s'est exprimée la commission au sujet du sexe faible : « L'influence que les femmes exercent sur la vie entière de l'armée est fatale à l'étude; elles devraient être exclues de la vie militaire comme elles le sont de la vie politique. Il est extrêmement regrettable que les caprices des nobles indolentes, des intrigantes ou des femmes des généraux puissent faire ou ruiner la carrière d'un officier; la nation devrait mettre sans retard un terme à une pareille monstruosité. » On n'hésite pas à proclamer que l'étude du latin et du grec leur est infiniment préférable et la commission ne peut qu'exhorter les officiers à réduire leurs dépenses exagérées, à devenir sobres et austères. Les officiers trop amis des plaisirs doivent disparaître de l'empire pour être remplacés par des officiers instruits et savants, à la de Moltke. C'est une des plus importantes leçons de la campagne qui vient de finir; on ose espérer qu'elle produira de bons résultats.

On peut lire, dans les instructions du commandant en chef de l'armée pour l'instruction militaire en 1902, des remarques qui sont vraiment dignes d'intérêt. Lord Roberts désire que chacun, depuis l'officier jusqu'au soldat, s'habitue en temps de paix à travailler suivant la responsabilité que lui confère sa position; il veut que chacun fasse agir sa réflexion et son intelligence et coopère ainsi à la tâche commune : « L'intervention continuelle de l'autorité supérieure auprès des commandants subordonnés pendant l'instruction, les ordres successifs qui ne sont que la répétition ou l'amplification des directions reçues n'aboutissent qu'à la destruction de l'individualité. Il vaut mieux souvent laisser des erreurs se commettre, quitte à les relever plus tard, que de donner des instructions tellement minutieuses qu'elles entravent l'activité et étouffent l'intelligence des subordonnés ».

La guerre sud africaine n'a pas été sans influence sur l'*Infantry Training* de 1902 : Le maniement d'armes est simplifié et le travail individuel n'est plus sacrifié aux fameux mouvements d'ensemble. Les exercices de parades sont soigneusement mis de côté et l'on n'exige plus d'alignements irréprochables. On vise au pratique, l'initiative individuelle est considérablement développée, l'ordre serré est réduit à sa plus simple expression; on a surtout en vue le service en campagne et la préparation aux grandes manœuvres. Dès le début le soldat sera exercé au tir de combat, et on lui apprendra à utiliser le terrain. La partie qui s'occupe du combat, des surprises, des escarmouches comprend plusieurs chapitres. Pour l'attaque,

on prévoit trois échelons successifs : la ligne de combat, le soutien ou troupe de choc et la réserve générale. Il est recommandé de quitter les formations compactes à la distance de six kilomètres de l'artillerie et à deux kilomètres de l'infanterie.

On parle beaucoup dans les cercles militaires de l'introduction d'un nouveau fusil, plus court que le Lee-Enfield (112 cm.), mais ayant comme celui-ci sept rayures dont le pas est beaucoup plus prononcé afin de corriger le raccourcissement du canon. La culasse est complètement différente; c'est à peu près celle du Mauser allemand de 1898; elle s'enlève facilement, sans avoir besoin de recourir au tournevis. Le magasin contient cinq cartouches. Le fusil pèse 4 kg. 120 et est pourvu d'une baïonnette triangulaire de 35 centimètres de longueur (un peu plus lourde que l'actuelle).

* * *

Un *Special Army Order* a récemment déterminé l'étendue territoriale des commandements, la répartition des troupes, la composition de l'état-major ainsi que les rapports entre le quartier général de l'armée et les officiers généraux exerçant un commandement, enfin la répartition des services d'état-major et administratifs. Ces modifications sont déjà mises en vigueur dans les commandements d'Aldershot, du sud et d'Irlande.

L'étendue de chaque commandement est fixée par l'*Army Order*; les districts actuels sont fondus dans les six corps d'armée qui ont leurs quartiers généraux à Aldershot, Salisbury, Dublin, Londres, York et Edimbourg; ils sont cependant maintenus, sauf deux exceptions, pour les questions administratives en temps de paix, comme subdivisions de leurs corps d'armée.

Le commandement d'Aldershot comprend le 1^{er} corps d'armée et la 1^{re} brigade de cavalerie. Le commandement du sud (Salisbury) comprend le 2^e corps, la 2^e brigade de cavalerie, les forteresses de Portsmouth, Plymouth, Portland, Milfordhaven et Douvres, ainsi que les ports défendus (*defended ports*) de Falmouth, des îles Scilly, de Newhaven, de Bristol, de Cardiff et de Swansea. Le commandement de l'Irlande comprend le 3^e corps (Dublin), la 3^e brigade de cavalerie, la forteresse de Cork, les ports défendus de Berehaven, de Longh, de Swilly, de Belfast et de Dublin. Le 4^e corps d'armée (Londres) et la brigade de la *Household Cavalry* (cavalerie de la maison militaire) font partie du commandement de l'est; les défenses de la Tamise et de la Medwry ainsi que Harwich sont classés comme forteresses. Le commandement du nord comprend le 5^e corps d'armée (York), la 4^e brigade de cavalerie et les ports défendus de la Mersey, de la Tyne, de Sunderland, de la Tee, de Hartlepool et de l'Humber. Enfin le commandement de l'Ecosse comprend le 6^e corps d'armée (Edimbourg) avec les ports défendus du Farth, du Tay, de la Clyde et d'Aberdeen.

Les commandements des trois premiers corps sont faciles à désigner : 1^{er} corps, général French ; 2^e, général Evelyn Wood ; 3^e, duc de Connaught. Il n'en est pas de même des autres, surtout du 4^e, auquel incombe la défense de la capitale et de l'embouchure de la Tamise. Et ce ne sont pas seulement les généraux qui manquent ; les effectifs sont loin d'être au complet. Le War Office a déjà décidé de former 18 nouvelles batteries (nos 152 à 169) ; on devra en prendre d'autres dans la milice et l'on essaiera également un nouveau système qui consistera à former des batteries mixtes, composées d'artilleurs de ligne et de milice. Enfin, pour rendre le service plus attrayant aux miliciens, on dotera ces batteries de pièces à tir rapide de construction récente.

C'est la reine qui, en l'absence du roi, déjà malade, a passé en revue à Laffan's Plain, près d'Aldershot, plus de 31 000 hommes de la yeomanry, de la milice et des volontaires et quelques corps de l'armée régulière. Le prince de Galles, le duc de Connaught, lord Roberts étaient présents à cette cérémonie ; le lieutenant-général Hildyard. Malgré le mauvais temps la revue a bien marché et la reine a témoigné sa satisfaction par un ordre spécial adressé aux troupes.

Le 1^{er} juillet, nouvelle revue, cette fois des troupes coloniales venues de tous les points de l'empire britannique pour participer à la grande procession. En tout environ 100 officiers et 20 000 hommes, dont 500 indigènes ; on y voyait des représentants de l'archipel polynésien, des colonies de l'Afrique centrale et occidentale, des nègres de la Côte-d'Or et de la Jamaïque, des Chinois de Hong-Kong et de Wei-Hai-Wei.

La plus grande partie des troupes portait la tenue grise avec le grand chapeau. Le duc de Connaught, qui vient d'être nommé maréchal, les commandait. Il les présenta au prince de Galles, qui les inspecta au nom du roi et qui remit la médaille commémorative aux soldats qui avaient pris part à la guerre d'Afrique.

Au mois d'avril dernier, est mort à Londres le capitaine Cairnes, critique militaire fort goûté en Angleterre. C'était le correspondant de la *Westminster-Gazette*, dans laquelle il commentait régulièrement les événements et les opérations de la guerre sud-africaine. Il était également l'auteur d'un ouvrage par trop fantaisiste : *The coming Waterloo (Le prochain Waterloo)*, récit quelque peu enfantin d'une expédition anglaise en France, qui n'atteint pas même le niveau des élucubrations du capitaine Danrit.

Il faut avouer que l'administration militaire de la Grande-Bretagne sait parfois se montrer des plus aimables. Témoin l'anecdote suivante : Le général Brackenbury, directeur général de l'artillerie, relevait il y a quelque

temps d'une maladie contractée par un excès de travail. En retournant à son poste, au War-Office, il trouva sur son pupitre un ordre officiel écrit de la propre main de M. Brodrick et signé par lord Roberts, lui prescrivant : de ne pas aller au bureau avant onze heures du matin, de sortir pour le lunch, de quitter le bureau à quatre heures précises et de ne pas emporter du travail à la maison. C'est un régime auquel beaucoup de fonctionnaires se soumettraient volontiers. Le difficile pour eux est de tomber malade par excès de travail.

M. W.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Résumé des expériences faites en 1901 sous la direction du Comité technique militaire. — Création d'un bataillon de chasseurs à pied bosniaques-herzégoviniens. — Le Tachimètre Knobloch, nouveau goniomètre universel pour officiers d'artillerie.

Dans l'une des dernières livraisons du Bulletin d'Artillerie et de Génie : *Mittheilungen über Gegenstände des Artillerie und Genie Wesens*, nous trouvons un compte rendu des essais effectués pendant l'année 1901 par le Comité technique militaire à Vienne. Nous mentionnerons brièvement ceux d'entre ces essais qui offrent un intérêt général, parce qu'ils se rapportent à des armements nouveaux dont la mise en service pourrait être prochaine.

1. Armes à feu portatives.

a) Dans le but d'augmenter la puissance balistique du fusil à répétition de 8 mm., des essais ont été faits à la fabrique d'armes autrichienne de Steyr avec un nouveau fusil à répétition de 8 mm., système Mannlicher-Schönauer. Cette arme possède une chambre à cartouches faisant corps avec le canon et rayée, de telle sorte qu'au moment du départ du coup, le projectile n'est pas projeté dans les rayures, mais s'y trouve déjà engagé, ce qui augmente la vitesse initiale.

Ce perfectionnement ayant donné de bons résultats, les essais effectués avec cette arme ont été continués.

b) On a de même continué les essais entrepris avec des revolvers et des pistolets automatiques de différents systèmes.

2. Canons de siège et de côte.

a) Les essais, commencés déjà en 1900, avec les pièces de siège de 12 cm. et de 15 cm., pour déterminer l'effet des shrapnels, dans le but d'augmenter la portée de ces projectiles, ont été poursuivis l'année dernière. On a constaté que si les distances sont connues, — comme cela arrive fréquemment dans les guerres de siège, — et les conditions d'observation favorables, les shrapnels peuvent être employés avec succès

contre des buts suffisamment larges situés jusqu'à la distance de 7500 m.

b) La pièce de siège de 18 cm. a donné lieu à des essais de tir avec poudre sans fumée et emploi d'un nouveau frein à tourillon et de nouvelles tables de tir ont été dressées en conséquence. L'affût normal d'ordonnance, quoique soumis à un travail plus considérable, a bien résisté aux expériences ; néanmoins, on ne pourra conclure définitivement avant d'avoir recueilli de nouvelles observations à ce sujet.

D'autre part, une circulaire du Ministère de la guerre, du 27 avril 1902, a prévu l'acquisition de charges de poudre sans fumée pour les bouches à feu de 18 cm. Ces charges sont en deux parties, dont la plus grande, du poids de 0,3 kg., contient la charge d'inflammation, composée de poudre noire.

En réunissant ces deux parties, on peut former différentes charges, qui remplaceront les charges à poudre noire employées jusqu'ici.

c) Comme l'on s'efforce, ici comme partout, de simplifier les approvisionnements de munitions, on a essayé de remplacer, pour les obusiers de batteries de 15 cm., les boîtes à mitraille par des shrapnels à mitraille (*Kartätsch-Shrapnels*). Les effets de ce genre de projectiles ont été si défavorables, que l'on s'est décidé à maintenir les boîtes à mitraille, qui donnent décidément des résultats beaucoup meilleurs.

De grands essais de tir, qui ont duré plusieurs jours, ont été exécutés avec les obusiers de batteries de 15 cm. tirant des obus à écrasite M. 99 contre différentes espèces de magasins casematés, en fortification passagère ou permanente. Ces essais ont démontré, une fois de plus, l'efficacité de ce genre de projectiles, surtout contre des constructions de nature provisoire. Ces exercices de tir ont eu lieu à Hajmasker, près de Veszprim. Nous en avons donné, l'année dernière, un compte rendu détaillé¹.

d) Pour permettre l'emploi des obusiers de batteries précités de 15 cm. comme canons de place sur affûts à embrasure minimum, un affût de ce genre a été exécuté par les ateliers de construction Skoda, à Pilsen. Il se compose en général du berceau, de l'appareil de pointage, de la sellette et du dispositif de visée. Il est de construction très solide et pourvu d'un pivot équilibré et d'une plateforme prise dans un bétonnage. Sur cet affût repose une bouche d'obusier de batterie M. 99 dont la forme extérieure a été modifiée pour qu'elle s'adapte à celle du berceau. Cette bouche est construite en vue de l'emploi de douilles métalliques.

e) Pour le mortier de 15 cm. M. 80, on a essayé un affût à voie étroite qui a donné des résultats satisfaisants.

f) Pour le mortier de 15 cm. M. 78, on a continué à rechercher une nouvelle poudre à faible fumée, mais ces recherches n'ayant pas abouti, on s'est décidé à transformer ce mortier en le tubant à nouveau.

¹ Voir livraison de novembre 1901, page 954.

g) Un tube d'âme de revêtement de construction semblable a été également adapté à la bouche d'un canon de côte de 15 cm., de 35 calibres de longueur, selon le procédé employé à l'arsenal d'artillerie de Vienne. Les tirs qui ont eu lieu avec cette bouche ainsi transformée se sont effectués sans accrocs d'aucun genre.

h) Une bouche en acier d'un canon de côte de 15 cm., de 40 calibres de longueur, ayant déjà tiré 470 coups, a été également pourvue, par les ateliers Skoda, d'un tube d'âme en acier, après qu'on eût reconnu que l'opération était techniquement exécutable et qu'elle reviendrait sensiblement moins cher que l'acquisition d'une bouche neuve.

Mais, pendant les essais, on constata une dilatation du tube dans les deux sens, préjudiciable au fonctionnement de la fermeture. On put remédier jusqu'à un certain point à la dilatation d'arrière par le vissage d'un manchon pénétrant jusque dans la chambre de la cartouche, mais d'autres défauts ayant été constatés, on dut renoncer à l'emploi du tube. La bouche en question doit être pourvue d'un tube d'âme nouveau.

i) Les essais de deux canons pour tir réduit, l'un de 47 mm. pour les canons de côte de 15 cm., de 35 calibres de longueur, et l'autre de 80 mm. pour les mortiers de côte de 21 cm. M. 73, n'ont pas été satisfaisants, en ce sens que, dans les deux cas, les canons ont donné de trop grandes gerbes de dispersions. On espère arriver, par des modifications apportées à la construction de l'âme et des projectiles, à obtenir un tir plus précis.

3. *Canons à tir rapide.*

a) On a essayé sans succès de remplacer, pour les canons transportables à affût cuirassé M. 98, les boîtes à mitraille par des shrapnels à mitraille.

b) Les essais effectués avec la bouche à feu de 7 cm., de 19 calibres, sur affût cuirassé à éclipse, ont eu également des résultats négatifs. Pour augmenter l'effet des boîtes à mitraille, on avait songé à employer des boîtes à mitraille dont le contenu se composait de balles cubiformes. Les essais ont été continués avec emploi d'un canon de 8 cm.

c) De même, l'essai d'un shrapnel transformé pour la pièce de 7 cm., de 42 calibres, a démontré que cette complication ne serait pas un progrès.

4. *Projectiles et fusées.*

a) Les essais entrepris avec des projectiles de rupture ont été poursuivis avec plein succès et terminés en ce qui concerne la construction des projectiles. Il ne restait plus qu'à obtenir les données pour l'établissement des tables de tir.

Pour les pièces de campagne et pour éclairer à de faibles distances, on a essayé des projectiles éclairants de 9 cm. Ces essais ont continué.

b) Ont de même continué les essais, peu concluants jusqu'ici, commencés avec les shrapnels à douilles de 15 cm.

On essaie aussi, depuis plusieurs années, des shrapnels en fonte à mince paroi. Ces essais n'ayant pas donné de bons résultats avec les grands calibres, on les a continués avec des shrapnels de 15 cm.

5. Autres essais.

Sous cette rubrique, rentrent des essais de transformation du frein hydraulique M. 80, des expériences complémentaires faites avec le mortier de 24 cm. M. 98, avec le mortier de côte de 21 cm. M. 80 et avec le canon de côte de 15 cm., de 40 calibres, des essais d'étoupilles en tombac et de douilles en laiton, de plateformes et d'un observatoire de mise en place facile, enfin l'essai d'un balancier de contact pour mesurer les vitesses initiales et terminales des projectiles. Dans les cas de vitesses initiales supérieures à celles du son, ce pendule a donné des indications coïncidant fort bien avec celles de l'appareil Boulangé, tandis que dans les cas de vitesses moindres, aucune indication utilisable n'a pu être obtenue, en dépit de nombreuses expériences.

— L'empereur a décidé qu'à partir du 1^{er} octobre prochain, il serait ajouté une 17^e compagnie à chacun des régiments d'infanterie bosniaques-herzégoviens. Ces compagnies, formées à l'effectif de paix normal, seront recrutées parmi les officiers, sous-officiers et soldats de chacun des quatre régiments et adjointes aux bataillons engarnisonnés dans les lieux de stationnement des cadres de réserves de bataillon de chaque régiment.

Dès l'automne de 1903, les quatre nouvelles compagnies seront séparées de leurs régiments respectifs. On constituera un état-major de bataillon et un cadre de réserves de compagnies, puis les compagnies seront réunies pour former un bataillon indépendant de chasseurs à pied bosniaques-herzégoviens.

— Le capitaine d'artillerie Knobloch a construit un instrument portatif universel, dit *Tachimètre (Strichmesser)*, pour les officiers d'artillerie, servant à mesurer les angles et les distances en site uni ou accidenté, à l'orientation personnelle de l'officier, même de sifflet à signaux, etc. Il pourra être avantageusement employé, soit dans les cas où l'on peut se contenter de données d'une précision approximative, soit dans ceux où l'on n'a pas d'instruments plus exacts sous la main, pour les reconnaissances de terrains et de buts, pour la préparation des positions, pour l'observation du tir, comme instrument de pointage en direction dans les tirs indirects ou d'après des plans, comme boussole, etc.

Le « Tachimètre » Knobloch est en métal très léger non magnétique et se compose du plateau, de la réglette graduée avec aiguille aimantée et

sifflet à signaux, d'un cordon avec porte-mousqueton, du niveau à bulle d'air et de dix aiguilles.

Le plateau est en magnalium — mélange d'aluminium et de magnésium. — Sur ce plateau sont gravées quatre échelles : en haut, une échelle linéaire ; à gauche, l'échelle pour le repérage des hauteurs d'éclatement ; en bas, une échelle millimétrique ; sur la face de derrière, un cercle divisé ; au centre et à l'un des angles, un trou ; le plan de symétrie indiqué sur les petits côtés par des traits de repère.

La réglette, également en magnalium, supporte un vernier, une aiguille aimantée avec ressort de calage ; en avant, un orillon pour le cordon et un tourillon à pivot avec trou à aiguilles ; derrière, un second trou à aiguilles, un trait de repère et un sifflet à signaux.

Le niveau à bulle d'air et les aiguilles sont en laiton. Le niveau sert pour le placement horizontal des bouches à feu et de leurs supports ; les aiguilles, introduites dans les trous de la réglette, pour la visée et pour les travaux sur les plans et les cartes.

Pour l'orientation — ou, s'il y a lieu, pour le pointage — en forêt, on emploie la réglette avec les aiguilles fixées et l'aiguille aimantée mise en mouvement. L'emploi des différentes échelles gravées sur le plateau s'explique aisément : l'échelle millimétrique sert à calculer les distances sur les plans et les cartes ; l'échelle pour le repérage des hauteurs d'éclatement sert à repérer les hauteurs d'éclatement apparentes et normales ; l'échelle linéaire à mesurer les angles horizontaux et verticaux dans le terrain — largeur et hauteur des buts, dérivations latérales, angles de site, etc. Enfin, le cercle divisé, employé avec la réglette, sert à tracer des angles droits, à mesurer les grands angles horizontaux et, en cas de besoin, à déterminer la direction initiale, en cas de tir indirect masqué ou d'après des plans, si l'on ne dispose pas d'appareils de pointage.

L'instrument, avec mode d'emploi, est paqueté dans un petit étui de toile. Il revient, complet, à 24 couronnes.

Pour l'usage, on porte le plateau suspendu par le grand bout et la réglette par le petit bout du cordon et la boucle s'accroche au bouton supérieur de la tunique.

Cet appareil est si pratique et son emploi si varié qu'il ne tardera pas, sans doute à être connu et adopté partout.

CHRONIQUE BELGE.*(De notre correspondant particulier.)*

Inspections générales. — Budget de la guerre. — † Le général Nicaise.
La question du canon à tir rapide.

J'ai à vous signaler une innovation importante au sujet de nos inspections générales. Jusqu'ici, elles commençaient d'ordinaire vers fin avril et à date fixe, de telle manière que tout le personnel pouvait aisément se préparer à recevoir la visite du général inspecteur. Le Département de la guerre a relevé avec raison tous les inconvénients de ce système qui empêchait l'inspecteur de se rendre un compte exact du véritable état des choses. Aujourd'hui, les inspections générales ont lieu à l'improviste; les chefs de corps n'en sont avisés que quelques jours auparavant. Dans ces conditions, il est permis à l'inspecteur général de voir son régiment dans sa véritable situation et, en quelque sorte, de le surprendre. Il en résulte aussi pour le chef de corps et ses officiers, de même que pour les troupes, l'obligation de se tenir toujours sur le qui-vive et de ne pouvoir se relâcher de la stricte application des règlements militaires.

Le général de brigade inspecte d'abord les régiments de sa brigade, après entente préalable avec le général divisionnaire pour le choix de la date. Il est spécialement chargé de l'inspection du détail et rend compte des résultats à son général divisionnaire. Celui-ci, à son tour, porte principalement son attention sur l'instruction et les aptitudes des officiers, notamment de ceux proposés pour les grades supérieurs et le généralat, sans négliger d'examiner de près les aptitudes des capitaines-commandants proposés pour le grade de major. C'est, en effet, le chef de bataillon qui est, en quelque sorte, le professeur de tactique des officiers de son bataillon. Il importe donc que les majors possèdent toutes les qualités requises. L'armée ne peut, croyons-nous, que gagner à cette façon d'agir qui assure à la composition de nos cadres d'officiers supérieurs et généraux un choix pleinement justifié.

— Le gouvernement, par l'organe du ministre des finances, vient d'apporter au projet du budget de la guerre pour 1902 divers amendements, ensuite desquels ce budget s'élève pour les dépenses ordinaires à 49 205 370 fr. 72 et pour les dépenses exceptionnelles à 7 067 036 fr. 97.

La création de routes militaires de Liège et de Namur et de réseaux téléphoniques dans ces positions comporte une somme de 287 576 fr. 88; l'amélioration du casernement une somme de 4 021 059 fr. 32; l'artillerie de place 500 000 fr.; l'établissement au N.-O. de Bruxelles d'une plaine destinée aux exercices de détail des troupes casernées à la caserne du

Petit-Château 160 000 fr. : l'agrandissement de la fabrique de conserves militaires à Anvers 29 000 fr. ; enfin, la construction d'un nouvel arsenal à Anvers 14 730 fr. 05.

— Le lieutenant-général retraité Nicaise vient de disparaître à l'âge de 75 ans. Ancien inspecteur général de notre artillerie, il avait su franchir rapidement les divers échelons de la hiérarchie, faisant même des sauts prodigieux par-dessus ses camarades non moins méritants que lui, grâce à la haute protection dont il jouissait à la Cour. Il était attaché depuis longtemps déjà, et resta attaché jusque dans sa retraite, à la Maison militaire du Roi, en qualité d'aide de camp.

D'un caractère autoritaire et d'un abord cassant pour ses subordonnés, il exigeait d'eux le maximum de ce qu'ils pouvaient donner. Mains officiers ont vu, par lui, leur carrière brisée, car il suffisait de lui avoir déplu au premier coup d'œil pour être rayé de ses bonnes grâces. Aussi a-t-il laissé dans notre artillerie un souvenir déplorable.

Le nom du général Nicaise a été souvent mêlé aux transformations qu'a subi l'armement de notre artillerie. Grand admirateur de tout ce qui provenait des usines Krupp, il ne voulut jamais consentir à l'adoption des canons de campagne fabriqués par l'industrie nationale, c'est-à-dire par notre fonderie royale de canons avec l'acier provenant de nos usines Cockerill. Cette obstination lui valut de nombreux ennemis et des protestations parfois fort acerbes formulées par des spécialistes éminents et les industriels de notre pays. L'admiration qu'il professait, à juste titre, pour l'armée allemande dont il lui a été souvent donné occasion de juger la valeur, fut aussi cause qu'il voulut « prussianiser » notre artillerie, au point d'adopter pour l'uniforme de nos officiers tout ce qui pouvait se rapprocher de celui des officiers allemands.

Ce fut grâce à lui qu'en 1864 notre canon en bronze à âme lisse à chargement par la bouche fut remplacé par le canon rayé en acier, système Warendorf, à chargement par la culasse. C'est encore à lui, qu'après 1870, on dut le remplacement du canon Warendorf par le canon Krupp qui venait d'être adopté par l'armée allemande et qui, avant d'être distribué aux batteries, séjourna une dizaine d'années dans nos arsenaux.

Quoi qu'il en soit, on s'accorde généralement à reconnaître en lui les mérites d'un chef militaire qui contribua à doter notre armée d'une artillerie supérieure.

Il était grand officier de l'ordre de Léopold, décoré d'une quantité d'ordres étrangers et fut créé baron quelques années avant sa mise à la retraite. En 1869, comme officier d'ordonnance du Roi, il assista aux fêtes de l'inauguration du canal de Suez et fut souvent envoyé en mission à l'étranger, notamment à Magdebourg chez Gruson pour l'achat de coupes ; en France, au Creusot, etc.

— La question du canon à tir rapide étant actuellement à l'ordre du jour dans la plupart des puissances de l'Europe, il convient, je pense, de vous signaler brièvement l'état actuel de cette question chez nous.

La transformation de notre matériel d'artillerie en canons à tir rapide fait, depuis quelques années, l'objet principal des préoccupations de nos artilleurs. Déjà cette question a soulevé des polémiques assez intéressantes. On discute quel genre de pièce, à affût rigide ou à déformation, il y aurait lieu d'adopter. Notre inspecteur général, le lieutenant-général Donny, officier des plus distingués, s'est beaucoup occupé de la question et a publié entre autres un article fort apprécié dans la *Revue de l'armée belge* (septembre-octobre 1901). Il y témoigne, à juste titre, une grande inquiétude sur l'état actuel de notre armement, faisant remarquer que si les exigences nous forçaient à entrer subitement en campagne, nous nous trouverions dans un état d'infériorité marqué vis-à-vis de nos puissants voisins. Il est d'avis de faire procéder provisoirement sans retard à la transformation de notre matériel à l'effet d'en augmenter le rendement tout en demandant une augmentation du nombre de nos batteries.

Par des dispositifs spéciaux, on est déjà parvenu à augmenter sensiblement la rapidité de tir du matériel de 7,5 actuel de nos batteries à cheval qui, à cet effet, a reçu la nouvelle dénomination de « matériel de 7,5 cm. à tir accéléré. »

La transformation du matériel de nos batteries à cheval a été choisie de préférence, celles-ci étant en nombre relativement restreint et réclamant de plus une grande rapidité de tir.

Quant à celle du matériel de nos batteries montées, il serait question d'y renoncer pour l'adoption définitive du matériel à tir rapide.

Ainsi que je vous le disais plus haut, deux systèmes à tir rapide se sont trouvés en présence et après de nombreux essais auxquels ont participé les matériels des principaux constructeurs étrangers, on s'est prononcé en faveur du système à affût rigide. Une batterie type du système Nordenfelt-Cockerill a été construite et est actuellement à l'essai à notre 26^e batterie montée. Le colonel d'artillerie adjoint d'état-major Gillet a donné, à ce sujet, une conférence de garnison fort intéressante et dont l'analyse a paru récemment dans la *Revue de l'armée belge*.

Cependant, depuis, en présence de l'accueil favorable obtenu à l'étranger par les canons à recul sur l'affût, nous sommes entrés dans une période d'hésitation dont seule une longue expérience pourrait nous tirer. On vient précisément de constituer au Ministère de la guerre une commission spéciale chargée d'étudier l'armement de l'artillerie des autres puissances et de le comparer avec le matériel belge qui va subir d'importantes modifications. Cette commission sera très probablement placée sous la prési-

dence du lieutenant-général Ronen, commandant la 4^e circonscription militaire.

Dans tous les cas, j'estime qu'il s'écoulera encore nombre d'années avant que notre artillerie soit entièrement dotée d'un nouveau matériel à tir rapide, étant donné que malheureusement chez nous nous avons à lutter pour la défense nationale contre nos gouvernants hostiles à toute aggravation du budget militaire.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le service de deux ans au Sénat. — Le général Bonnal et l'Ecole de guerre. — La tactique et les généraux de Négrier et Kessler. — A travers les livres et les revues.

La discussion du projet de loi Rolland au Sénat a eu toute l'ampleur qui convenait à un débat de cette importance. Et pourtant aucun des orateurs n'a su ou n'a voulu prendre la question par ses grands côtés ; aucun n'a montré les principes supérieurs de philosophie sociale qui sont la raison d'être de la réforme. Le ministre de la guerre, en particulier, a ravalé tout le problème à une simple affaire de chiffres et d'effectifs. Il a prouvé une fois de plus l'exactitude de ce que je disais ici-même, il y a deux ans (page 445), quand il est arrivé au pouvoir, à savoir que, s'il avait un programme, ce qui est quelque chose, il lui manquait une doctrine, ce qui est autrement important. Par contre, M. de Freycinet a montré que, en dépit de son grand âge, il est resté en pleine possession de toutes les ressources de son esprit avisé, clairvoyant, pénétrant, et qu'il a conservé son habileté de parole, son talent à manier la pâte parlementaire.

Il avait une tâche difficile. La loi de 1889 qu'il s'agit de remplacer est son œuvre : il l'a fait adopter. Et il travaille maintenant à la détruire. Pour y arriver, il n'a pas craint de faire son *meâ culpâ*, en en proclamant tout le premier les graves défauts, voire les vices. Et cet aveu, qui aurait pu diminuer son autorité, n'a pas ébranlé la force de sa dialectique. Il a donné l'impression non d'un homme qui, ayant commis une erreur, risque d'en commettre une seconde, mais d'un homme qui, s'étant rendu coupable d'une faute, en est devenu conscient et se trouve définitivement corrigé par la leçon qu'il a reçue.

Lui non plus, d'ailleurs, il ne s'est pas laissé aller à des considérations élevées et de pure théorie. Il a pris l'armée telle que la loi de 1889 l'a faite, il en a montré les défauts, et il a établi que la proposition de M. Rolland aurait pour effet de la rendre de beaucoup meilleure. C'est là tout le point. Numériquement, elle sera quelque peu inférieure à ce qu'elle était. Mais

elle acquerra de la valeur, de l'homogénéité, de la solidité. Cette acquisition, il faut le reconnaître, se fera au prix de charges nouvelles imposées au budget, à certaines classes de la société (à la bourgeoisie notamment) et aux officiers qui auront à faire face à un surcroît de travail considérable, ce qu'on ne remarque pas assez, et ce qui pourrait être pour quelque chose dans l'hostilité qu'ils témoignent à l'innovation projetée. Il va de soi que c'est précisément en exigeant un effort plus grand de la nation que l'armée trouve le moyen de s'améliorer. Si elle pouvait y arriver sans cela, elle serait grandement coupable d'être restée ce qu'elle est.

Il n'est pas douteux que les études, les carrières libérales souffriront de l'exil de deux ans pleins imposés aux jeunes gens qui s'y destinent et qu'on n'astreint, quant à présent, qu'à dix mois d'encasernement. Il n'est pas douteux que les familles nécessiteuses souffriront d'être privées pendant deux ans pleins de leurs soutiens qui ne leur sont enlevés, quant à présent, que pendant ces dix mois. (Il est vrai qu'elles recevront une compensation pécuniaire, tandis que, avec le système actuel, elles n'en perçoivent aucune.) Beaucoup d'autres objections ont été formulées ou peuvent l'être. La principale, à mes yeux, c'est que le régime qu'on nous prépare sera trop onéreux ; il nous coûtera trop d'argent monnayé et trop de ce temps qui est de l'argent. Deux ans, c'est beaucoup trop long pour faire des soldats, beaucoup trop long pour faire des unités, c'est-à-dire des compagnies, des bataillons, des régiments, des brigades, des divisions, des corps d'armée : ce n'est pas en Suisse qu'on soutiendra le contraire. Et cette durée exagérée nous donnera un ensemble qui ne sera pas inférieur à ce que nous avons, mais qui ne sera guère supérieur, et qui, en tous cas, sera de même nature. Notre armée sera, comme par le passé, un ensemble hétérogène de réservistes et de jeunes soldats.

C'est ce moule que j'aurais voulu qu'on brisât en se rapprochant du système suisse, en considérant comme élèves-soldats ce que vous appelez les recrues, et en ne constituant l'armée qu'avec ce que vous appelez l'élite. Mais ceci n'eût plus été prendre le système en vigueur pour l'améliorer ; c'eût été adopter une conception nouvelle et changer du tout au tout le type de notre armée permanente. Assurément, on s'y achemine ; et, à certains égards, c'est heureux, car il est bon que la transition ne soit pas trop brusque. Mais j'aurais voulu qu'on se rapprochât d'un idéal nettement déterminé et délibérément choisi, au lieu d'y être amené malgré soi, insensiblement, par la déformation du plan primitivement arrêté¹. Je l'ai trop souvent dit pour vouloir le répéter.

Dans la discussion, il a été beaucoup question de l'utilisation des ma-

¹ Bien que tout l'effort de la discussion ait porté presque exclusivement sur les dispenses pour soutiens de famille, et qu'on ait paru faire bon marché de celles qui intéressent la classe moyenne, il me paraît certain que c'est le mécontentement de la bourgeoisie qui va faire sombrer la loi à très bref délai.

lingres, des rengagements, de l'esprit militaire ; mais on a parlé à côté de tout cela, plutôt qu'on n'a approfondi tous ces sujets. Nous aurons occasion de traiter ces questions, puisque la Chambre sera appelée à discuter la loi, et qu'il est douteux qu'elle soit définitivement votée avant longtemps. J'ai tant de matière pour cette chronique que je ne saurais m'y arrêter davantage.

Le général Bonnal a été mis en disponibilité à la suite d'une affaire de captation d'héritage qui n'était pas à son honneur, mais qui pourtant, soit qu'elle n'ait point paru très grave, soit plutôt qu'on l'ait jugée en partie couverte par une sorte de prescription, car elle remonte à vingt ans, en partie rachetée par une vie consacrée à l'étude, n'a point été considérée comme devant entraîner l'immolation définitive de l'officier qui s'en était rendu coupable. On l'a frappé d'une peine relativement légère, puisqu'elle est temporaire. Et tout le monde (même ceux qui ont protesté, parce que, appartenant à l'opposition ou amis personnels de la victime, ils n'ont pu faire autrement que de protester), tout le monde a trouvé qu'on avait sagement agi en prenant cette mesure aussi éloignée de la sévérité que de la complaisance.

Mais c'est avec un serrement de cœur qu'on a vu un officier de mérite, un laborieux, un écrivain de valeur, encourir une réprobation unanime et donner raison à ceux qui trouvent bien rare l'union d'un beau talent et d'un grand caractère. Du talent, certes, il n'en manque pas, l'auteur de *Sadowa*, de *Fraeschwiller*, des *Méthodes de commandement, d'éducation et d'instruction*. Mais, rendant compte de ce dernier livre en avril 1900, et bien que j'en fisse un très vif éloge, je ne cachais pas que l'auteur me paraissait avoir peu de largeur de vues. Je signalais son hostilité à l'initiative. « Entre les lignes de son ouvrage, disais-je, apparaît un esprit un peu autoritaire, centralisateur, préoccupé de faire sentir son action jusque dans les moindres détails. » Ces habitudes d'exclusivisme, il les a apportées dans le commandement de l'Ecole de guerre. — « Aux yeux du général, me disait un de ses collaborateurs, il y a deux sortes de gens : ceux qui pensent autrement que lui (ceux-là, il les traite d'imbéciles !) et ceux qui pensent comme lui (ceux-là, il les considère comme des plagiaires, des reflets). Il méprise également les deux catégories. » Assez dédaigneux, avec de telles idées, il avait dans sa morale une aimable désinvolture. L'équité comptait pour peu, à ses yeux : ayant une certaine conception du bon élève de l'Ecole de guerre, n'admettant point, par exemple, qu'on fût, avant la trentième année, en état d'en suivre les cours, il faussait, les résultats des examens d'entrée, haussant ou abaissant arbitrairement les notes, pour recruter les élèves non d'après les examens qu'ils avaient subi, mais conformément à son idéal préconçu, si bien qu'il lui arrivait de donner à un Saumurien, en équitation, un nombre de points de beaucoup

inférieur à celui qu'il attribuait à tel capitaine d'infanterie incapable d'aborder les obstacles et de faire marcher son cheval droit devant lui.

Il ne faudrait pourtant pas qu'on lui imputât à crime d'avoir introduit ces fâcheux errements dans l'établissement placé sous ses ordres. C'est bien assez qu'on puisse lui reprocher de les avoir maintenus et peut-être aggravés. Rien ne ressemble moins à un concours loyal que les épreuves auxquels les concurrents sont soumis pour leur admission. Je ne trouve pas mauvais qu'on refuse à certains officiers le droit de se présenter. Le savoir est beaucoup ; il n'est pas tout. Certaines qualités morales sont indispensables, et, si, à la vérité, tout officier devrait en être doté, c'est bien le moins qu'on les exige de ceux qu'on destine au haut commandement, qui aspirent à la direction supérieure de l'armée. J'admets donc qu'on élimine un certain nombre de candidatures. Mais, entre tous les sujets autorisés à se présenter, le mérite seul devrait prononcer. Or, il n'en est rien. La preuve en est que, d'abord, on ne choisit pas les 80 premiers sur la liste générale de classement, mais les 40 premiers fantassins, les 15 premiers artilleurs, les 10 premiers cavaliers. Les 15 autres places sont réservées aux autres armes. Ou plutôt, pour éviter des injustices trop flagrantes, on *s'arrange* de telle façon que, dans les 80 noms qui tiennent la tête de la liste générale de classement, figurent une quarantaine de fantassins, une quinzaine d'artilleurs, une dizaine de cavaliers. La chose est d'autant plus facile que les examens se passent à huis clos, en dehors du contrôle du public. Et certains officiers se gênent si peu pour forcer la note d'après des considérations étrangères au bien du service, ne tenant aucun compte des réponses faites par le candidat aux questions qui lui sont posées, mais cherchant à faire triompher le fils d'un camarade, par exemple, au détriment du concurrent plus méritant, on a vu des « tripatouillages » tels que, il y a deux ans, les membres d'un jury indignés se sont plaints de l'odieuse partialité du général qui présidait. Aussi l'année dernière a-t-on composé les jurys de façon que, du moins, les officiers roturiers ne pussent être systématiquement écartés.

Pour pouvoir se livrer à ces opérations plus ou moins malpropres, on a hâte de connaître les résultats des compositions écrites, attendu que, si ces résultats n'étaient connus qu'une fois les notes données pour l'oral, on risquerait de voir bouleversé l'échafaudage d'injustice laborieusement élevé. Tel candidat qu'on tient à éliminer serait reçu, et inversement. On presse donc la correction des « thèmes tactiques » et autres épreuves, ce qui oblige un même correcteur à examiner deux douzaines de copies par jour. A raison d'une demi-heure pour chacune d'elles, ce serait douze heures de travail sur 24. Comment pourrait-on, dans de telles conditions, espérer juger sainement et équitablement ?

A la vérité, le correcteur — qui est un professeur à l'École de guerre — ne fait que « proposer » des notes. Chaque jury reste libre de relire les

copies, de leur attribuer la valeur qu'il juge convenable; mais, dans la pratique, on n'opère jamais ainsi. On se borne le plus souvent à examiner un des travaux. On le trouve digne d'un 15, alors que le correcteur, sur le bordereau d'envoi, l'a coté 12. On en conclut qu'il est trop sévère, que son « équation personnelle » est de 3 points; en conséquence, on augmente de 3 points toutes les notes qu'il a données, sauf à majorer davantage encore celles-ci pour quelque privilégié qu'on tient à favoriser, sauf aussi à les diminuer pour ceux qu'on veut exclure.

L'occasion est favorable pour en finir avec des traditions aussi fâcheuses. Le général Bonnal les a, en quelque sorte, exaspérées, au lieu de les modérer, de sorte que beaucoup de bons esprits sont fort irrités contre le favoritisme qui préside au recrutement de notre plus haut établissement d'instruction militaire. Espérons que, en présence de la réprobation générale suscitée par de telles pratiques, le général de Lacroix, appelé au commandement de l'Ecole de guerre, rendra les épreuves loyales. Il est en bonne posture pour effectuer cette réforme. On le représente, en effet, comme un galant homme, distingué, sérieux, laborieux, très digne du poste éminent qui vient de lui être confié.

* * *

Je voulais parler de l'article que le général de Négrier a publié dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 juin, et dans lequel, à propos de la guerre du Transvaal, ce doyen de nos généraux donne à entendre, plutôt qu'il ne les expose explicitement, quelles idées il a sur la tactique de l'avenir. Mais j'apprends que cette question va faire, de la part d'un de nos collaborateurs, l'objet d'une étude spéciale. Je lui cède donc la parole, et me rabats sur le manifeste du général Kessler¹.

On n'ignore pas la grande réputation dont jouit chez nous l'ancien commandant du 6^e corps. On se rappelle l'éloge que le général André fit de lui, au moment de sa mise à la retraite. Il le représenta comme un des chefs les plus éminents de l'armée française et exprima son profond regret de le voir partir frappé par l'inexorable loi de la limite d'âge. Les éloges qui lui furent décernés en cette occasion n'ont point empêché le général Kessler, dans la brochure qu'il vient de publier, de critiquer avec une extrême violence les idées et l'attitude du général André.

C'est le corps d'officiers qui fait une armée, dit-il; si sa bonne composition est atteinte par de fausses conceptions inspirées par un esprit étroit et sectaire, on ébranle l'armée dans ses bases les plus profondes; le mal grandit sans qu'on s'en aperçoive, et on risque de ne plus trouver, un jour, qu'une façade, brillante peut-être, mais derrière laquelle il ne reste plus rien.

La question de l'avancement des officiers a une importance capitale pour

¹ *Tactique des trois armes*, brochure in-8° de 135 pages (Paris, R. Chapelot et C^{ie}, 1902).

l'avenir de l'armée ; elle ne peut être abandonnée aux fantaisies d'une personnalité politique, si haut placée qu'elle soit !

Vous ne voyez pas bien, peut-être, ce que vient faire cette diatribe dans une étude d'art militaire. Moi non plus. Cependant l'auteur la justifie en disant qu'« un exposé des principes de la tactique a pour complément nature! (... oh! naturel!...) un chapitre sur le commandement qui est appelé à mettre en application les règles d'emploi des armes dans le combat. » Bref, il n'y a guère que les 95 premières pages de la brochure qui répondent directement à son titre.

On les lira avec fruit. Elles dénotent un esprit pénétrant que n'effrayent pas les hardiesses. S'il combat certaines innovations, il en préconise d'autres, et, sous un petit volume, il a su enfermer tant de matière qu'il me paraît difficile d'en faire un extrait. Je vais donc en résumer de mon mieux les idées les plus caractéristiques.

Les duels de cavalerie contre cavalerie, d'artillerie contre artillerie, paraissent à l'auteur des anachronismes comparables au combat des Horaces contre les Curiaces. Il s'élève contre la distinction que nos règlements font entre le service d'exploration et le service de sûreté de première ligne. Il proteste contre l'expression impropre de « division de cavalerie *indépendante* » qui s'est introduite dans le langage et même dans les textes officiels. La cavalerie est l'arme combattante par essence, non par excellence, en ce sens que, étant destinée à rester toujours en contact avec l'ennemi, elle aura journellement l'occasion de l'attaquer. Elle devra ne pas hésiter à faire usage de son « excellente arme à feu » pour porter les premiers coups à la distance d'une demi-lieue.

Puisqu'elle a tout à craindre des fusils à longue portée, il faut qu'elle se garantisse le bénéfice de cette portée supérieure, en se servant de ceux dont elle est armée.

En portant ainsi le trouble et l'inquiétude dans les colonnes profondes de l'ennemi, elle aura de grandes facilités pour remplir son rôle de découverte, et elle préparera ses succès à l'arme blanche.

Une cavalerie manœuvrière, armée de bonnes carabines, peut tout oser : elle peut se promettre des succès incalculables.

On voit quelle importance le général attache au combat à pied de la cavalerie. Sur ce point, il est parfaitement d'accord avec le général de Négrier. Il en est de même au sujet des formations denses qu'il réprouve énergiquement. Il s'élève contre « la technologie militaire qui s'est implantée dans l'enseignement moderne, qui prétend trouver maintenant des formules garantissant le succès, et qui se complait dans l'emploi de termes à effet comme : troupes de choc, masse de manœuvre. » Eh bien, non. Il faut renoncer aux groupements compacts, aux colonnes d'assaut. Et deux conclusions s'imposent, que voici :

1° Les dispositifs de combat, donnés par le règlement de manœuvres, sont trop vulnérables pour être employés dans les portions de terrain battu visibles pour l'ennemi ;

2° Les terrains découverts et dépourvus de toute ondulation sont désormais interdits à l'infanterie.

Et non seulement il ne faut pas que les formations soient profondes, mais même le coude à coude est inutile, sinon dangereux : on peut laisser dans la ligne de bataille des intervalles relativement larges que les feux permettent de combler. De là résulte une extension des fronts considérable, et c'est là en quelque sorte la caractéristique de la conception du général Kessler. Il y revient à plusieurs reprises. Aussi le mieux est-il de lui laisser la parole :

Pour atteindre l'ennemi sur un front qui ne dépasse pas 2100 mètres, il n'est nullement nécessaire de réduire, dès le début de l'engagement, à des dimensions aussi étroites le front de combat de la division, comme on a coutume de le faire aux grandes manœuvres ; on peut même dire que l'étroitesse du front primitif du déploiement, en gênant les mouvements des unités de combat, risque de conduire à des actions divergentes nuisibles au succès final ; l'extension du front, au contraire, surtout si on lui donne une forme enveloppante, facilite l'action convergente de tous les combattants sur le point d'attaque choisi, et permet de faire entrer en ligne, dès le début, un plus grand nombre de fusils...

... Les arguments développés précédemment pour justifier l'extension des fronts de combat heurteront les idées généralement admises en cette matière, d'autant plus facilement que ces idées ont pour s'étayer les prescriptions réglementaires ; mais nous avons déjà fait observer que le règlement d'infanterie ne s'est pas suffisamment inspiré de l'influence que l'armement doit exercer sur la tactique...

... L'extension des fronts de combat, conséquence de la puissance du nouvel armement, a pour corollaire l'extension des fronts de marche et non leur rétrécissement.

... Comment ont pu s'accréditer dans l'armée française, pendant une si longue suite d'années, des doctrines aussi étranges que celles qui présentent comme un progrès l'emploi des masses dans les guerres de l'avenir?...

... L'histoire et l'expérience prouvent surabondamment que les changements dans la tactique ont toujours été imposés par les perfectionnements apportés dans la justesse, la précision, la portée des armes à feu, et non par les effectifs plus ou moins forts qui ont été mis sur pied.

Les professeurs de tactique, embarrassés par les immenses effectifs qui seront mobilisés et par l'exiguïté du théâtre d'opérations du nord-est, ont imaginé la tactique de masses qui leur a paru répondre aux nécessités d'une situation nouvelle.

Le général établit que le maniement de ces masses sera difficile, qu'elles marcheront péniblement, qu'elles souffriront d'être entassées dans les cantonnements et souvent réduites à bivouaquer. Au contraire, dit-il, un front de marche étendu embrasse un vaste réseau routier, allège la marche des colonnes, facilite leur rassemblement, met à leur disposi-

tion les ressources de nombreuses localités, diminue les difficultés de leur subsistance. Il est vrai qu'il en résulte un allongement des trajets que les troupes auront à parcourir.

Mais les avantages d'une large zone de marche sont tels que mieux vaut leur imposer, chaque jour, des étapes longues, avec des repos réparateurs dans de bons gîtes, que des étapes courtes, en formations concentrées aboutissant au bivouac. Avec des troupes bien entraînées, l'étendue du front de marche facilite les évolutions, sans nuire à leur rapidité ; elle favorise la variété des combinaisons du commandement et n'entrave pas la liberté de manœuvre des grosses unités. Un grand front allège les colonnes, en augmentant leur nombre ; des étapes longues donnent la vie et le mouvement à une armée, et lui communiquent le désir de joindre l'ennemi. Au point de vue de l'aptitude à la marche, le soldat français ne craint aucune comparaison.

Ce sont là, si je ne me trompe, des aperçus neufs et suggestifs. Si la place ne me manquait, j'en reproduirais nombre d'autres. Mais je pense avoir donné envie de lire la *Tactique des trois armes*. J'y renvoie donc les officiers que ces questions intéressent, c'est-à-dire à peu près tous les officiers. J'appellerai seulement leur attention sur quelques points, à commencer par le rôle que le général Kessler attribue à la cavalerie. Il veut qu'elle fournisse les éclaireurs de l'infanterie, ce service étant mal assuré par les troupes à pied (page 29), et qu'elle constitue le noyau de l'avant-garde du corps d'armée encadré (page 60). On trouvera sur le rôle des avant-gardes, notamment aux pages 38 et 59 des remarques extrêmement pénétrantes.

Un des chapitres les plus curieux et des plus originaux est celui qui traite du « groupe de corps d'armée, » de la composition de son état-major, de son mode d'action, du rôle de sa cavalerie, de la nécessité de lui constituer une artillerie spéciale, grâce à laquelle le commandant du groupe de corps d'armée pourra intervenir efficacement dans le combat.

Je signale encore les quelques pages relatives à la grande tactique, et j'en extrais, pour finir, les alinéas suivants :

Les caractères distinctifs entre l'offensive et la défensive tactiques sont moins tranchés dans l'engagement général d'une grosse unité, comme l'armée (c'est-à-dire le groupe de corps d'armée), que dans les engagements partiels des unités subordonnées, comme les divisions et les corps d'armée encadrés...

... La question d'offensive ou de défensive tactique n'a, pour le commandant d'armée, qu'un intérêt secondaire...

... Au delà de certaines limites imposées par la logique, le nombre n'intervient plus, dans la solution des événements de guerre, avec l'appoint de supériorité qu'il donne dans les conditions normales du combat ; il devient alors, pour le commandement, une cause de faiblesse par les embarras et les difficultés que crée le souci des intérêts matériels et moraux des grosses agglomérations humaines.

Vingt corps d'armée déployés occuperont un front de combat de 100 kilomètres au minimum : leur front de marche ne pourra être inférieur à 150 kilo-

mètres. Ces chiffres ont une éloquence suffisante pour montrer la lourdeur d'une pareille masse.

Qu'on lui oppose une armée de quatre à cinq corps d'armée bien exercés et bien entraînés aux longues marches; qu'on en confie le commandement à un général quelque peu habile qui saura s'inspirer des vrais principes de la guerre moderne, il arrivera à soutenir la lutte, dans des conditions satisfaisantes, jusqu'au rassemblement complet des forces nationales.

J'ai reçu de la maison Chapelot le septième tome de *La guerre de 1870-1871*, au sujet duquel je renvoie à la notice bibliographique consacrée en mai au sixième (page 460) et une *Bibliographie napoléonienne*, que je n'ai pu encore apprécier, attendu que ces sortes d'ouvrages ont besoin d'être souvent feuilletés et consultés, pour qu'on arrive à se rendre compte de l'exactitude et de la richesse de leur documentation, ainsi que du bon ordre de leur classification.

Aux officiers qu'intéresse l'armée roumaine, et elle mérite assurément qu'on fasse attention à elle, je signale une copieuse monographie d'un caractère semi-officiel qui a paru à Angers, chez Germain et Grassin¹. A vrai dire, cette étude n'est pas parfaitement équilibrée et harmonieusement composée. Je trouve qu'une place exagérée y est faite à la question, vraiment secondaire du casernement, ou à la littérature militaire, ou au service géographique. La destination spéciale de cet ouvrage explique la prépondérance donnée à ces parties accessoires. Il n'en reste pas moins qu'on y trouvera une foule de renseignements qui complètent heureusement l'*Etat militaire des principales puissances étrangères* du commandant Lauth, encore que ce livre soit postérieur en date.

De l'intéressant volume que vient de faire paraître le 2^e bureau de l'état-major de l'armée à la librairie Chapelot (*Les événements militaires en Chine*, par les capitaines d'artillerie brevetés J. Cheminon et G. Fauvel-Gallais), je reproduirai la conclusion. La voici :

Nous terminerons ici cette étude succincte de la campagne des alliés au Petchili. Les enseignements qu'on en peut tirer au point de vue d'une guerre européenne sont peu importants, eu égard aux circonstances exceptionnelles dans lesquelles cette campagne s'est déroulée. La prise des forts de Takou a montré une fois de plus les heureuses conséquences que l'on peut attendre d'une collaboration intime entre les forces navales et les troupes de terre dans les opérations mixtes; le long siège de Tientsin a souligné l'incohérence des mouvements et l'impuissance finale que comporte avec soi le manque d'une di-

¹ *L'armée roumaine en 1900*, notice publiée pour l'Exposition universelle de Paris par la commission militaire roumaine. Un vol. in-8° de 345 pages avec de nombreuses cartes.

rection unique ; on a pu constater encore, au combat de Peitsang, par l'intervention décisive du général Frey contre l'extrême gauche chinoise, l'efficacité des mouvements de flanc débordants, même avec des forces minimales, contre un ennemi immobilisé derrière des retranchements. Mais ce sont là des principes connus et que personne ne met en discussion.

Le seul bénéfice d'instruction militaire qu'on pourra tirer de ces événements consistera vraisemblablement dans l'étude détaillée des transports, des services de l'arrière, des divers procédés de ravitaillement, d'hospitalisation, de remonte et d'équipement des différents corps expéditionnaires. Ce travail ne sera utilement entrepris qu'après le retour des troupes de Chine, lorsque tous les rapports officiels auront paru et que l'on pourra réunir les opinions personnelles de ceux qui ont pu participer à un titre quelconque aux événements d'Extrême-Orient.

C'est à titre d'interprète des attachés militaires français que M. Roger Raoul-Duval a participé aux événements du Sud-Africain et qu'il a recueilli les notes et les documents photographiques qui donnent tant de valeur au très bel ouvrage qu'il vient de publier chez Delagrave, sous ce titre : *Au Transvaal*. Ce superbe volume ne contient-il autre chose que des images que déjà je le signalerais, car l'abondance et l'exactitude de l'illustration lui donnent déjà une valeur notable. Mais on y trouve encore incidemment des détails qui fournissent des données précieuses sur la psychologie des belligérants et sur le caractère de la guerre anglo-boer. Ce n'est pas que l'auteur écrive pour les militaires et s'occupe de tactique ou de stratégie. Il se contente de raconter les épisodes de son voyage. Il en fait le récit anecdotique et pittoresque sur un ton aisé et enjoué, sans grand souci de la composition et du style. Telle quelle sa narration est agréable à lire. Il en résulte la conviction que, si les Boers avaient su se plier à la discipline et suivre les règles de l'art militaire, jamais les Anglais ne seraient venus à bout de les vaincre, en dépit de leur supériorité numérique.

Comme je l'ai dit, on découvre de loin en loin une remarque de nature à intéresser les gens du métier. Je n'en citerai qu'une parce qu'elle confirme des vues que j'exposais il n'y a pas longtemps sur l'efficacité des mouvements débordants. Le 3 mai 1901, « les Boers avaient eu un instant l'avantage : ils avaient réussi, par une habile manœuvre, à tourner le général Roberts ; mais celui-ci s'en aperçut à temps et ressaisit si vivement ses troupes engagées que les Boers furent mis en complète déroute. » On voit donc qu'il en faut rabattre des théories en vertu desquelles il suffit de menacer les flancs de l'ennemi pour obtenir la victoire. Ce serait vraiment réduire l'art de la guerre à des formes par trop simples que de l'enfermer dans la formule du célèbre général Boum : « Couper et envelopper. » Il y a encore des armées qui savent ne pas se laisser couper et qu'on n'arrive pas à envelopper.

